

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00919 Numéro SIREN : 889 513 800 Nom ou dénomination : AB
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2023 sous le numéro de dépôt 508

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

Bilan simplifié



le 27 FEV. 2023

A - ACTIF

Sous le n° 508

E. MONESTIER
BRUT AMORTISSEMENTS
PROVISIONS NET EXERCICE
CLOS EN N

2 - ACTIF CIRCULANT

Créances autres (3)	620		620
Disponibilités	2 292		2 292
TOTAL II	2 912		2 912
TOTAL GENERAL (I + II)	2 912		2 912

B - PASSIF

NET EXERCICE
CLOS EN N

1 - CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel	500
Résultat de l'exercice	331
TOTAL I	831

3 - DETTES

Emprunts et dettes assimilées (4)	606
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 400
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	75
TOTAL III	2 081
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 912



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	13 651
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			13 651
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 794
Autres charges externes			9 265
	dont crédit-bail mobilier		
	dont crédit-bail immobilier		
Rémunérations du personnel			228
Charges sociales			3
Total des charges d'exploitation (II)			13 290
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			361
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		85
	Charges financières (V)		56
	Charges exceptionnelles (VI)		
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		59
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			331

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	331	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		59
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	390	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
	390	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

**Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	26 AVENUE DE FONTREGEIRE		
Code postal	34340	Ville	MARSEILLAN
		Pays	FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15% 390

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SAS	Nom et prénom ou dénomination	RIDE GESTION
Numéro, type et nom de voie	26 AVENUE DE FONTREGEIRE		
Code postal	34340	Ville	MARSEILLAN
N° téléphone	0615621563	Pays	FRANCE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

Mme Beau Angélique

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20203180131313Pour le compte de :

SAS AB

26 AVENUE DE FONTREGEIRE

34340 MARSEILLAN

N° SIREN : 889 513 800Période déclarée : 01/09/2020 au 30/09/2021Date limite de dépôt : 15/01/2022**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

Copie certifiée conforme à l'originale
le 20/12/2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

13 651

TOTAL 1

13 651

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats

3 794

TOTAL 3

3 794

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée ($Total\ 1 + Total\ 2 - Total\ 3$)

9 857



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 01 2022

AB

SAS au capital de 500 euros
26 avenue de fontregeire
34340 Marseillan
RCS Béziers 889 513 800

L'an 2022, le 19 janvier à 14h00, les associés de la société **AB** au capital de **500 euros**, se sont réunis pour une assemblée générale, sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Sont présents :

- **M. BEAU Jean, Joël détenant 10 actions, numérotées de 41 à 50.**
- **Mme BEAU Angélique détenant numérotées 1 à 40.**

Représentant **100 %** des parts sociales, le Président constate que l'assemblée est valablement constituée, que le quorum exigé par les statuts est atteint. Il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les comptes annuels
- le rapport de la présidence
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **30 septembre 2021**.
- approbation des comptes et affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes:

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de gérance et les comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2021**, et donne à la présidence quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat : **bénéfice de 331€**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice **2020 -2021** est affecté comme suit :

- **dotation au titre de réserve légale à hauteur de 50€**
- **Report à nouveau à hauteur de 281€.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à M. Roland MANCEAU, pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés présents.